

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six du mois de septembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de septembre 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Année 2018
Séance du 26 septembre 2018**

**N° 23
Objet : PROGRAMME
ACTION CŒUR DE VILLE
Signature de la convention cadre
pluriannuelle**

Est nommée secrétaire de séance : Philippe BERTRAND

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNET Brigitte, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle (à partir du rapport n° 11), BRUN Patricia, CASA Chantal, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MAZAL Ambroise, NICOLOSI Philip, PAUL Gérard, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, REINAUDO Gilbert, SERRA Victor, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONATTE Lionel, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine (à partir du rapport n° 2).

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole (à partir du rapport n° 11)
SEVENIER Jean a donné pouvoir à GUICHARD Francis
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEGUIER Laurent

Etaient représentés :

AYMES Bernard a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
BAUDOU MAUREL Marie Anne a donné pouvoir à THONATTE Lionel
BONNET Martine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis
LEDEY Olivier a donné pouvoir à VIVOS Patrick
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à SUZOR Pierre
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
VILLARON Bruno a donné pouvoir à BLANC Michel
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à LE CORRE Thibault (au rapport n°1)

Etaient excusés :

AUBERT Serge
AUZET Guy
BALIQUE François
BLOT Michel
CAREL Serge
CHATARD Gilles
FERAUD Maryline
FLORES Sylvain

MAGAUD Marie José
MUNOZ MALDONADO Julien
PAUL Gilles
REBOUL Childéric
REINAUDO Patrick
ROCHAT Jacques
RONDEAU Daniel
TONELLI Corinne

Madame Patricia GRANET BRUNELLO, rapporteur, expose ce qui suit :

Dans le cadre du programme "Action Coeur de Ville", le Gouvernement a sélectionné 222 villes moyennes qui seront accompagnées dans des projets ambitieux d'aménagement et de restructuration de leur centre-ville, afin d'améliorer les conditions de vie des habitants et conforter leur rôle de moteur de développement du territoire. La ville de Digne-les-Bains a été retenue pour bénéficier de cet appui. Les actions de revitalisation s'inscriront dans une convention cadre pluriannuelle qui engagera la commune, l'intercommunalité et les partenaires publics et privés du plan autour de 5 axes thématiques:

- Axe 1 : Réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 : Développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 : Accessibilité, mobilité et connexions ;
- Axe 4 : Mise en valeur de l'espace public et du patrimoine ;
- Axe 5 : Accès aux équipements et aux services publics.

La mise en œuvre du programme va se dérouler de la façon suivante :

- Une phase de préparation de la convention cadre pluriannuelle : d'avril 2018 à septembre 2018.
- Une phase d'initialisation qui dure de 1 à 18 mois. Cette phase suit la signature et permet aux territoires de conduire des études si nécessaire et d'affiner le plan d'actions pour les territoires les plus avancés et/ou de mettre en œuvre les opérations matures. Elle se termine par la signature d'un premier avenant à la convention cadre, afin notamment d'inclure le diagnostic complet du territoire, le projet d'action, et les fiches actions finalisées.
- Une phase de déploiement des actions. Elle dure jusqu'au terme de la convention soit jusqu'en décembre 2022.

La gouvernance à l'échelle locale est organisée de la manière suivante :

- Un Comité de Projet associant la Maire et Présidente de Provence Alpes Agglomération, le Préfet et/ou le référent départemental de l'Etat désigné par le Préfet, les services déconcentrés de l'Etat, les représentants des partenaires financiers (Caisse des Dépôts et Consignation, ANAH, Action Logement...) ainsi que d'autres intervenants locaux (notamment des représentants des acteurs économiques). Il constitue l'instance opérationnelle du programme. A ce titre, il assure le suivi des démarches locales, arrête la rédaction de la convention pluriannuelle et de ses avenants et en rend compte au Comité Régional ;
- Un comité de suivi qui se réunit autant que nécessaire ;
- Trois groupes de travail thématiques :

« Un cœur de ville dynamique et animé » pour traiter l'axe 2,
 « Cadre de vie et accessibilité » pour traiter les axes 3, 4 et 5,
 « Vers une offre d'habitat attractive » pour traiter l'axe 1.

Dans ce contexte, la Ville de Digne les Bains et Provence Alpes Agglomération doivent signer avant la fin du mois de septembre 2018 avec l'Etat et ses partenaires nationaux une convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville », pour une durée allant jusqu'au 31

REÇU EN PREFECTURE

le 28/09/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20180926-23_26092018

décembre 2022 (date à laquelle cesseront les engagements financiers des partenaires du programme).

Il est opportun de préciser que les interventions qui seront proposées par la Ville et l'Agglomération pour mobiliser les aides financières sont essentiellement issues du Projet Urbain que la Ville a approuvé en 2017 et du projet de revitalisation commerciale réalisé en 2017 par la CCIT04 dans le cadre du contrat de ville. Des actions pourront être ajoutées par voie d'avenant sur toute la durée de la convention au fil des travaux des groupes.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention cadre pluriannuelle prévue dans le cadre du Programme Action Cœur de Ville.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 28/09/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20180926-23_26092018